

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort, 20 novembre.*

On écrit de Vienne, 17 novembre :

« Le général d'infanterie prussien, Grolman, est arrivé hier, et sera présenté aujourd'hui au prince de Metternich par M. le comte de Maltzahn. Les conférences relatives aux armemens à faire en Allemagne, s'ouvriront immédiatement. Le comte de Ficquelmont, ministre des conférences et chef d'état-major-général, le général-major baron de Hess, et le général et conseiller de guerre Zanini y assisteront de la part de l'Autriche. Indépendamment du général Grolman on attend encore le général-major Radowitz, pour y représenter la Prusse, et communiquer les décisions aux autres gouvernemens de la confédération germanique.

» Les officiers prussiens arrivés ici ne prendront pas service en Turquie, comme on l'a dit. On a été induit en erreur par un voyage que l'un d'eux fait à Venise, d'où plusieurs officiers autrichiens partiront sous peu dans cette intention.

» M. Crémieux, jurisconsulte français, est arrivé ici, revenant de l'Orient, où l'avait appelé l'affaire des juifs de Damas.

(Gazette de Cologne.)

— La correspondance de Londres de la *Gazette d'Augsbourg* lui donne, en date des 12 et 14 novembre, les détails suivans sur la marche des affaires politiques :

» La situation plus favorable de l'affaire d'Orient que la note de M. Thiers, du 8 octobre, semblait devoir préparer, ne se réalisera sans doute que très-difficilement, car les nouvelles propositions faites ici par le nouveau ministère français, et où il demandait au moins une concession faisant voir aux chambres que la conférence apprécie l'avènement d'un ministère conservateur, ont été déclinées de la manière la plus amicale, mais en même tems la plus catégorique. On peut cependant beaucoup attendre du refroidissement existant parmi les membres du cabinet anglais, et parmi ceux de la conférence elle-même. De vifs débats ont eu lieu au sein de cette dernière, au sujet de l'extension et de l'exécution du traité du 15 juillet.

» Tandis que la Russie (pour de bons motifs) et l'Angleterre (au moins une grande fraction du ministère) se prononcent pour une interprétation énergique, et même extrême, l'Autriche et la Prusse insistent pour qu'on en adopte une plus modérée. Si ces dernières puissances obtiennent le dessus, on aura beaucoup gagné. On regarde comme d'un heureux augure, l'arrivée de l'ambassadeur prussien, qui est envoyé ici avec l'ordre le plus exprès de tâcher d'amener une solution pacifique. On attend l'ambassadeur autrichien, chargé d'agir dans le même but. On peut beaucoup compter sur le talent de ces deux diplomates.

» Malgré la mort de lord Holland, dont la sagacité et la lucidité appuyait fortement la fraction pacifique du ministère, cette fraction gagne du terrain depuis qu'elle est si fortement soutenue par la Prusse et l'Autriche. C'est à quoi l'on attribue ce que le *Morning-Herald* a dit d'une résolution de la conférence que l'amiral Stopford doit communiquer à Méhémet-Ali, et d'après laquelle on lui accorde l'Égypte, s'il se soumet incontinent au sultan. Quant à lord Palmerston, craignant de perdre les fruits de la guerre en Syrie, si elle traînait en longueur, il a fait donner l'ordre à l'amiral Stopford de continuer les opérations malgré l'hiver.»

— On lit dans le *Journal de Francfort*, du 22 novembre :

« M. Guizot a nettement et franchement précisé le véritable, l'unique objet du traité du 15 juillet, et c'est là un de ses grands titres à la reconnaissance de tous les hommes sages et de tous les amis de l'ordre en Europe. M. Guizot n'a rendu qu'un juste tribut à la vérité en avouant hautement que, « dans le traité, il ne s'agit » que des mesures prises par les quatre puissances pour régler les » rapports du sultan et du pacha d'Égypte, rien de moins, rien de » plus. Il n'est question là, poursuit-il, ni d'aucun remaniement » général de l'Orient, ni d'aucune coalition politique contre la » France, ni d'aucune préparation au partage de l'empire otto- » man. L'intervention des quatre puissances, à la demande du » sultan, pour régler ses rapports avec le pacha d'Égypte, son » vassal, voilà le véritable but et le seul secret du traité du 15 » juillet.»

« Si M. Guizot n'a pas été d'accord sur les moyens de la pacification du Levant, avec tout ce que l'Europe possède en hommes d'état consommés et en grands talens diplomatiques, hâtons-nous de le dire, sa politique à l'intérieur comme à l'extérieur vise au même but que celle de tous les autres cabinets, il veut le respect de l'ordre et le maintien de la paix *partout et toujours*. Il y a surtout une partie de son discours à laquelle nous aimons particulièrement à rendre hommage, c'est celle où il se prononce pour le renoncement aux conquêtes. C'est là qu'il dit franchement que la révolution et la guerre sont entièrement usées pour la France, comme moyens d'influence en Europe, et qu'elle se ferait un mal incalculable en voulant les employer davantage. C'est là enfin, qu'il recommande aux Français de tourner leur vivacité vers les améliorations intérieures, et de mettre l'empire de la pensée au-dessus de celui des armes.»

ANGLETERRE. — *Londres, 21 novembre.*

Le *Morning-Chronicle* a reçu des lettres de Constantinople, du 28.

On lui mande que, par suite de nouvelles instructions de sa cour, l'ambassadeur français a entamé de nouvelles négociations avec le divan. La Porte consent à ce que les opérations des alliés soient limitées à la Syrie; lorsque cette province aura été abandonnée intégralement par les Égyptiens, et pourvu que Méhémet-Ali remette la flotte turque et tienne la sienne à la disposition du sultan, à ces conditions, on le laissera en possession de l'Égypte, et l'on en garantira l'hérédité à sa famille, à de certaines conditions.

Du 23.—L'*Observer* s'exprime ainsi en ce qui touche la question d'Orient :

« Nous apprenons de personnes bien informées, quant à la question, que les derniers rapports officiels de l'Égypte représentent Méhémet-Ali comme très-disposé à la cessation des hostilités et à un retour de fidélité envers la Porte. On dit en effet, que depuis longtems c'était son désir le plus sincère, bien qu'il ne l'eût ouvertement exprimé qu'à présent, et la réalisation n'en a été retardée que par le fait des efforts soutenus de certains agens qui, nous devons le croire d'après les intentions pacifiques professées par leurs gouvernemens, ont méconnu à un haut point le but de leur mission en Égypte et en Syrie.

» C'est avec plaisir que nous pouvons ajouter que les dispositions du sultan et de ses alliés, dans ces circonstances, ne sont pas de faire exécuter le traité du 15 juillet au pied de la lettre; et que maintenant même la Porte accordera à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Égypte.

» On sait pertinemment qu'une communication amicale sur ce sujet a été faite à M. Guizot, qui l'a reçue avec cette franchise et cette sincérité, qui honorent particulièrement son caractère; et nous pensons pouvoir nous flatter aujourd'hui que la France n'épargnera aucun effort digne d'elle, pour amener la solution pacifique de cette question difficile et longtems menaçante.»

— Le *Times* du 22 annonce qu'un courrier venant de Constantinople et ayant Londres pour destination, a traversé Paris mercredi soir. Ce courrier apportait la nouvelle de l'acceptation par Méhémet-Ali des conditions de la Porte. Le *Times* paraît ajouter une foi entière à la véracité de son correspondant.

ULTIMATUM

adressé par l'Angleterre à Méhémet-Ali.

Nous lisons ce qui suit dans le *Morning-Chronicle*, du 24 novembre :

« Nous avons dit hier que des instructions avaient été envoyées à l'amiral Stopford qui faisaient prévoir une issue heureuse de la question actuellement pendante en Orient. Nous sommes à même aujourd'hui de faire connaître la nature de ces instructions. L'amiral Stopford devra envoyer à Alexandrie un officier avec une communication adressée au pacha, portant que s'il retire ses troupes de la Syrie, de Candie, de l'Arabie et d'Adana, s'il restitue la flotte et se soumet à la Porte, les quatre puissances alliées

emploieront tous leurs efforts auprès du Sultan pour en obtenir la révocation du décret de déchéance et sa réintégration dans le pachalick d'Égypte. Cet officier ne doit rester que trois jours à Alexandrie, d'où il devra rapporter la réponse définitive du pacha, avec laquelle il partira directement pour Constantinople.

» Mais des ordres ont également été envoyés à l'amiral Stopford pour qu'il ait à continuer de pousser les opérations contre le pacha, avec la plus grande vigueur, jusqu'à ce qu'il ait reçu des dépêches de Constantinople qui l'informent qu'un arrangement a été conclu avec le pacha.

» Nous sommes autorisés à croire que le Pacha aurait depuis longtemps conclu un arrangement aux conditions prédites, s'il eût été abandonné sans influence à son propre jugement. Mais si le gouvernement français a jusqu'à présent employé son influence à encourager Mehemet-Ali à tenir bon contre les demandes des quatre puissances, nous avons la plus parfaite assurance que M. Guizot secondera les alliés dans leurs efforts, pour arriver à terminer promptement cette guerre. Nous croyons pouvoir affirmer que M. Guizot s'est chargé d'employer son influence pour engager le Pacha à accéder aux conditions proposées par les alliés, et la parole de M. Guizot a toujours été sacrée. »

FRANCE. — Paris, 22 novembre.

Le journal militaire officiel publie une ordonnance du roi qui augmente les cadres de l'artillerie de trente-deux batteries à pied, montées, de seize chefs d'escadrons et de douze compagnies du train des parcs.

Du 23. — La chambre des députés s'est réunie aujourd'hui en séance publique pour entendre la lecture du projet d'adresse rédigé par M. Dupin, et adopté par la majorité de la commission. En attendant la discussion qui s'ouvrira mercredi prochain, la gauche a voulu se donner la satisfaction de commencer dès aujourd'hui les scènes de scandale et de violence, par lesquelles elle espère troubler les délibérations de la chambre et intimider peut-être la majorité. Peu s'en est fallu que la lecture du projet d'adresse ne pût être achevée; à plusieurs reprises la voix du président a été couverte par les murmures et les exclamations des interrupteurs. M. Sauzet n'a réussi qu'après beaucoup d'efforts à rétablir le silence.

— Après avoir pris connaissance de toutes les pièces communiquées par le ministère à la commission de l'adresse, M. Dupin, rédacteur de l'adresse, les a remises, dans la dernière séance, samedi 21, au ministre des affaires étrangères, qui en a fait le dépôt aujourd'hui sur le bureau du président, pour être remises aux archives de la chambre.

— Le roi est entré hier à Paris, par la barrière de Fontainebleau, à quatre heures et demie. Arrivé à la hauteur du Louvre, en face du Pont-des-Arts, le cortège royal a traversé la cour du palais et de là s'est dirigé vers le Palais-Royal.

Le roi étant descendu de voiture, a donné le bras à la reine Christine et l'a conduite dans les appartemens qui avaient été préparés pour elle. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Montpensier s'étaient rendus à quatre heures au Palais-Royal pour y attendre leur auguste cousine. Le maréchal Soult, M. Guizot, M. de Miraflores, ancien ambassadeur d'Espagne, l'ambassadeur de Naples, M. de Zéa Bermudez, ancien ministre de la reine Christine, s'étaient également réunis dans l'appartement de S. M.

Le roi a quitté le palais à cinq heures et demie. La reine Christine et les infants ont dîné aux Tuileries.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

Toulon, du 22 novembre 1840, à trois heures.

Le bateau à vapeur anglais, le *Phoenix*, arrivé à Malte le 12, a annoncé la prise de Saint-Jean-d'Acre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET. — Séance du 23 novembre.

M. le président : Voici le texte du projet d'adresse :

« SIRE,

» Nous remercions votre majesté d'avoir convoqué les chambres avant l'époque ordinaire de leur réunion. C'est surtout dans les grandes conjonctures, dans celles qui intéressent l'honneur ou le salut des peuples, qu'il convient à un roi constitutionnel de s'entourer des représentans du pays, de leur exposer la situation des affaires, de prendre leur conseil et de réclamer leur concours. (Très-bien !)

» Les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie ont prises de concert avec la Porte ottomane, pour régler les affaires du sultan et du pacha d'Égypte ont excité toute notre sollicitude. La France

s'en est vivement émue. Elle a suivi avec préoccupation toutes les phases de cette grande crise. La prudence commandait à votre majesté de se prémunir contre toutes les éventualités par des armemens de précaution; des crédits extraordinaires ont été ouverts pour y faire face; nous en apprécierons les motifs et l'emploi.

» En cet état de choses, notre concours, sire, vous est acquis pour une paix honorable aussi bien que pour une guerre juste; une paix sans dignité ne serait jamais acceptée, ni par la France, ni par son roi; une guerre injuste, une agression violente, sans cause et sans but, ne serait ni dans nos mœurs, ni dans nos idées de civilisation et de progrès. La paix donc, s'il se peut, une paix honorable et sûre, qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen, c'est là notre premier vœu. Mais si, par événement, elle devenait impossible à ces conditions, si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, son territoire menacé.....» (Vives réclamations à gauche et interruption prolongée.)

M. le président : « Une paix honorable et sûre qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen, c'est là notre premier vœu. Mais si, par événement, elle devenait impossible à ces conditions (bruit), si l'honneur de la France le demande, si ses droits sont méconnus (voix nombreuses : A la bonne heure !), son territoire menacé....» (Bruyantes exclamations.)

M. le président continuant la lecture : « Si ses intérêts sérieusement compromis l'exigent !

A gauche : Qu'entendez-vous par sérieusement compromis ?

M. le président : « Parlez alors, Sire, et à votre voix les Français se lèveront comme un seul homme. » (Rires et chuchotemens à gauche.)

Une voix : En attendant, vous proscrivez la *Marseillaise* comme séditionnelle.

De toutes parts : Silence ! écoutez donc !

M. le président : « Le pays n'hésitera devant aucun sacrifice, et le concours national vous est assuré. (Vive adhésion.)

» Nous avons appelé de tous nos vœux la pacification de l'Espagne. Intéressés à l'affermissement de son gouvernement constitutionnel, nous verrions avec un vif regret l'anarchie compromettre une œuvre si courageusement entreprise au nom de la liberté.

» La France rappelle de nouveau à l'Europe les droits de la nationalité polonaise (on rit à gauche) si hautement stipulés par les traités.»

Plusieurs voix de la gauche : C'est inutile ! c'est du réchauffé !

Un membre : Protestez donc aussi pour la *nationalité égyptienne*. (On rit.)

M. le président, poursuivant :

« Notre assentiment est acquis aux ordres qu'a donnés votre majesté pour que de nouvelles forces, envoyées dans les parages de Buéno-Ayres obtiennent enfin du gouvernement de ce pays la réparation de nos justes griefs.

» Nos armées d'Afrique se sont encore illustrées par de brillans faits d'armes. Vos fils, qui ne manquent aucune occasion de montrer leur courage, ont partagé la gloire et les périls de ces expéditions. Ce que nous demandons à votre gouvernement, sire, c'est d'apporter un sérieux examen à la conduite générale de nos affaires dans cette contrée, afin que les triomphes de nos armes ne demeurent pas stériles, et pour qu'une possession si glorieusement conquise, si chèrement achetée (quelques voix : Oui ! oui !), devienne pour la France un principe de force et non une cause d'affaiblissement.»

Un membre de la gauche : C'est pour arriver à l'occupation restreinte !

M. le président : « La tentative de Boulogne n'était pas seulement insensée, elle était criminelle. Réprimée à son début par le dévouement des citoyens, elle a été condamnée par un arrêt solennel; la justice a eu son libre cours; l'offense commise envers la société n'est pas restée sans réparation, et l'espoir des factions a reçu de toutes parts un éclatant démenti.

» En d'autres tems, la chambre, dans l'impossibilité de diminuer les impôts qui pèsent sur le pays, avait du moins recommandé de garder l'équilibre entre les recettes et les dépenses; puisque, de fait, cet équilibre est rompu, nous aviserons aux moyens de le rétablir et de le conserver.

» Nous examinerons avec soin la loi du budget; c'est parce que les états sont exposés à subir des charges inattendues qu'une sévère économie est toujours nécessaire.

» Les autres lois qui nous seront présentées seront, de notre part, l'objet d'une mûre attention. Dès à présent nous nous félicitons d'avoir pu répondre par un vote unanime à la demande que nous a faite votre majesté de venir au secours de nos départemens victimes du fléau des inondations.

» L'accord des grands pouvoirs, nous le savons, est le plus sûr garant de la paix publique : l'ordre maintenu au-dedans par l'ac-

tion énergique et persévérante des gouvernemens est le premier principe de la force au-dehors. Nous exprimons la volonté de la France, en disant qu'elle veut fermement l'un et l'autre...

» Ayez confiance dans votre étoile, sire..... (Rires ironiques à gauche.)

Membres de la gauche : C'est renouvelé de l'étoile de Napoléon ! (Bruit.)

M. le président : « Ayez confiance dans votre étoile, sire, comme nous l'avons nous-mêmes dans la perpétuité de votre dynastie. Un nouveau fils vous est né ; et la même Providence, qui naguère encore vous a couvert de son égide, continuera de protéger la France et la préservera des maux de l'anarchie.

» Veillez, sire, à ce que votre trône soit entouré de conseillers éclairés et fidèles ! Dépositaires de votre autorité, ils sont responsables de son exercice ; sur eux repose toute entière la garantie de votre inviolabilité personnelle. Qu'ils s'appliquent, comme vous le désirez, à confier les emplois publics au vrai mérite ; que la probité soit honorée ! Que la religion soit respectée !..... (Violens murmures à gauche.)

Membres des centres : C'est très-bien !

Plusieurs voix : Pourquoi donc parler ici de religion. Voulez-vous rétablir la religion de l'état ?

M. le président : J'attendrai que le silence soit rétabli.

» Prêtons force à la morale et aux lois ! On a trop recommandé aux hommes le culte exclusif de leurs intérêts matériels ! (Réclamations à gauche.)

Voix de la gauche : Qui donc a prêché ce culte de l'égoïsme ?

M. le président achève la lecture du dernier paragraphe :

» Ranimons dans les cœurs cet amour désintéressé du pays qui inspire les grands dévouemens et commande les généreux sacrifices. *Honneur et Patrie !* La se trouve le germe de ces vertus civiques qui font la force des peuples et la durée des états. »

Voix nombreuses : Très-bien !

M. le président : Je propose à la chambre d'ordonner que le projet d'adresse sera imprimé et distribué. (Oui ! oui !) Le projet sera imprimé et distribué. A quel jour la chambre veut-elle fixer la discussion ?

De toutes parts : A mercredi ! à mercredi !

M. le président : Il n'y a pas de réclamations ? (Non ! non !)

La discussion est fixée à mercredi.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid*, du 16 novembre, publie les deux documens officiels dont la teneur suit :

Le président de la régence provisoire du royaume, a reçu par courrier extraordinaire, arrivé de Marseille, aujourd'hui, le document suivant, auquel il a permis que publication fut faite :

MANIFESTE A LA NATION.

« Espagnols ! en m'éloignant du sol espagnol en un jour pour moi plein de deuil et d'amertume, mes yeux baignés de larmes se tournèrent vers le ciel pour supplier le Dieu de miséricordes de répandre sur vous sa grâce et ses bénédictions.

» Arrivée sur une terre étrangère, le premier besoin de mon âme, le premier mouvement de mon cœur a été d'élever ma voix amie, cette voix que je vous ai toujours fait entendre avec un sentiment d'ineffable tendresse, aussi bien dans la bonne que dans la mauvaise fortune.

» Seule, abandonnée, en proie à la plus profonde douleur, mon unique consolation, dans cette grande infortune, est de m'ouvrir à Dieu et à vous, à mon père et à mes enfans.

» Ne craignez pas que je me laisse aller à des plaintes et à des récriminations stériles ; que, pour mettre en lumière ma conduite comme régente du royaume, j'en vienne à exciter vos passions. Non ; j'ai tout fait pour les calmer, et je voudrais les voir éteintes. Un langage mesuré est le seul qui convienne à mon affliction, à ma dignité et à ma gloire.

» Quand je quittai ma patrie pour en chercher une autre dans les cœurs espagnols, la renommée avait porté jusqu'à moi l'histoire de vos grandes actions et de vos grandes qualités. Je savais que dans tous les tems vous étiez élanés au combat avec la plus noble et la plus généreuse ardeur pour défendre le trône de vos souverains, que vous l'aviez défendu au prix de votre sang, et que dans des jours de glorieuse mémoire, vous aviez bien mérité de votre patrie et de l'Europe. Je jurai alors de me consacrer au bonheur d'une nation qui avait versé son sang pour briser la captivité de ses rois. Le Tout-Puissant entendit mon serment. Vos témoignages d'allégresse me prouvèrent que vous l'aviez pressenti ; j'ai la conscience de l'avoir tenu.

» Quand votre roi, au bord du tombeau, remit de sa main défailante les rênes de l'état dans mes mains, mes yeux se dirigèrent alternativement vers mon époux, vers le berceau de ma fille et

vers la nation espagnole, confondant ainsi en un seul les trois objets de mon amour, afin de les recommander à la protection du ciel dans une même prière. Mes douloureuses épreuves, comme mère et comme épouse, tandis que restaient en péril la vie de mon époux et le trône de ma fille, ne parvinrent pas à me distraire de mes devoirs de reine. A ma voix s'ouvrirent les universités ; à ma voix disparurent les abus invétérés, et commencèrent à se formuler des réformes utiles et sagement méditées ; à ma voix enfin retrouvèrent des foyers, ceux qui vainement en avaient cherché, pros-crits et errans sur les terres étrangères. Votre joyeux enthousiasme pour ces actes solennels de justice et de clémence ne put être comparé qu'à l'étendue de la douleur, qu'à la grandeur des amertumes auxquelles je restais livrée. J'avais réservé pour moi toutes les tristesses ; pour vous, Espagnols, toutes les joies.

» Plus tard, lorsque Dieu eut appelé à lui mon auguste époux, qui me laissait confier le gouvernement de toute la monarchie, je travaillai à régir l'état en reine régente (*justiciera*) et clémentine.

» Dans la courte période écoulée depuis mon élévation au pouvoir jusqu'à la convocation des premières cortès, ma puissance fut une, mais non despotique, absolue, mais non arbitraire, car ma volonté y posa des bornes. Lorsque des personnes élevées en dignité, et le conseil de gouvernement, que, selon la dernière volonté de mon auguste époux, je devais consulter dans les occurrences graves, me représentèrent que l'opinion publique exigeait de moi d'autres garanties, comme dépositaire du pouvoir souverain, je les donnai : et de ma volonté libre et spontanée je convoquai les *Proceres* de la nation et les *Procuradores* du royaume.

» J'octroyai le statut royal et je ne l'ai pas enfreint : si d'autres l'ont foulé aux pieds, c'est à eux que la responsabilité en appartient devant Dieu qui a voulu que les lois fussent saintes.

» La Constitution de 1837 ayant été acceptée et jurée par moi, j'ai fait, pour ne pas y porter atteinte, le dernier et le plus grand de tous les sacrifices. J'ai déposé le sceptre et j'ai dû abandonner mes filles.

» En rapportant les faits qui ont attiré sur moi de si cruelles tribulations, je vous parlerai comme le veut ma dignité, avec retenue et avec mesure.

» Servie par des ministres responsables qui avaient l'appui des cortès, j'acceptai leur démission impérieusement exigée par une émeute à Barcelone. Dès-lors commença une crise qui n'a trouvé de terme que dans la renonciation que j'ai signée à Valence. Durant cette déplorable période, la municipalité de Madrid s'était mise en rébellion contre mon autorité, et les municipalités d'autres villes considérables avaient suivi son exemple. Les révoltes exigeaient que je condamnasse la conduite de ministres qui m'avaient loyalement servie ; que je reconnusse la révolte comme légitime, que j'annulasse ou au moins que je suspendisse la loi des municipalités, sanctionnée par moi après avoir été votée par les cortès ; que je misse en question l'unité de la régence.

» Je ne pouvais accepter la première de ces conditions sans me dégrader à mes yeux ; je ne pouvais accéder à la seconde sans reconnaître le droit de la force, droit que ne reconnaissent ni les lois divines ni les lois humaines, dont l'existence était incompatible avec la Constitution comme elle est incompatible avec toutes les constitutions ; je ne pouvais accepter la troisième sans enfreindre la Constitution, qui appelle loi tout ce que votent les cortès et que sanctionne le chef suprême de l'État, et qui place hors du domaine de l'autorité royale une loi déjà sanctionnée ; je ne pouvais accepter la quatrième sans accepter mon ignominie, sans me condamner moi-même et sans énerver le pouvoir que le Roi m'avait légué, que depuis confirmèrent les cortès constituantes, et qui était conservé par moi comme un dépôt sacré que j'avais juré de ne point livrer aux mains des factieux.

» Ma constance à résister à ce que ne me permettaient d'accepter ni mes devoirs, ni mes sermens, ni les plus chers intérêts de la monarchie, a accumulé sur cette femme sans défense, dont la voix s'adresse aujourd'hui à vous, une telle suite de douloureuses et pénibles épreuves, qu'elle ne pourrait être exprimée dans aucun langage humain. Vous ne l'aurez pas oublié, Espagnols, j'ai porté mon infortune de cité en cité, recueillant partout l'insulte et l'affront ; car Dieu, par un de ces décrets qui sont pour l'homme un mystère, avait permis à l'ingratitude et à l'iniquité de prévaloir. C'est pour cela sans doute que le petit nombre de ceux qui me haïssaient s'était enhardi jusqu'à m'outrager, et que le grand nombre de ceux qui m'aimaient avait faibli de cœur jusqu'au point de ne m'offrir, en témoignage de leur affection, qu'une compassion silencieuse. Il en fut qui m'offrirent leur épée, mais je n'acceptai pas leur offre, aimant mieux être seule martyre que de me voir condamnée un jour à lire un nouveau martyrologe de la loyauté espagnole. Je pouvais allumer la guerre civile ; mais la guerre civile ne devait pas être suscitée par moi, qui venais de vous donner une paix telle que la souhaitait mon cœur, paix cimentée dans

l'oubli du passé. Mes yeux maternels se détournèrent donc d'une pensée si horrible, me disant à moi-même que lorsque les enfans sont ingrats, une mère doit souffrir jusqu'à la mort, mais qu'elle ne doit pas provoquer la guerre entre eux.

» Les jours s'écoulèrent dans une si affreuse situation; je vis mon sceptre réduit à n'être plus qu'un roseau inutile, et mon diadème changé en une couronne d'épines. Mes forces s'épuisèrent enfin... Je déposai ce sceptre, je détachai cette couronne pour respirer un air libre, victime malheureuse, mais le front calme, la conscience tranquille et sans un remords dans l'âme.

» Espagnols, telle a été ma conduite. En vous la présentant, pour qu'elle ne puisse être souillée par la calomnie, j'ai accompli le dernier de mes devoirs. Celle qui fut votre reine ne vous demande plus rien, si ce n'est d'aimer ses filles et d'honorer sa mémoire.

Marseille, le 8 novembre 1840. Signé : MARIE-CHRISTINE. »

(La suite au numéro prochain.)

BELGIQUE. — Bruxelles, 24 novembre.

Nous recevons une lettre de Francfort qui dément l'annonce faite par l'*Echo du Luxembourg*, et d'après laquelle M. Hassenpflug aurait été nommé ministre du commerce et de l'agriculture par l'électeur de Hesse Cassel. De son côté, la *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre de Berlin, où l'on affirme qu'il n'est pas vrai que M. Hassenpflug ait été nommé membre du tribunal supérieur à Berlin.

(Indépendant.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 28 novembre.

L'*Echo* d'Alon annonce à la Belgique que le *Journal de Luxembourg* lui a donné un coup d'étrille. C'est une erreur. Le *Journal de Luxembourg* s'est long-tems permis ce petit plaisir. C'est au palefrenier de la maréchaussée que l'*Echo* doit ce petit service; il faut rendre à chacun ce qui lui revient. Il paraît que le sieur Berenshausen n'a pas la main légère, ou bien l'habitude d'étriller des chevaux lui aura fait oublier... N'importe, c'est à Berenshausen que s'adressent les aménités de l'*Echo*, car nous n'avons pas mémoire d'avoir touché à son ratelier.

— On écrit de La Haye que l'inauguration de S. M. le roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, aura lieu à Amsterdam, le 28 de ce mois, avec la solennité et la pompe dignes d'une si grande cérémonie.

Le rédacteur responsable, LAMORT.

THÉÂTRE DE LUXEMBOURG.

Demain DIMANCHE, 29 novembre 1840,

La Tour de Nesle, drame en cinq actes et neuf tableaux, par Alexandre Dumas. — *Indiana et Charlemagne*, ou *la suite du Bal masqué*, comédie-vaudeville en un acte, du théâtre du Palais-Royal.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vente définitive, pour cause de départ,

D'UNE BELLE BRASSERIE, ET D'UN MOULIN A FARINE, SITUÉS A HOLLERICH, PRÈS DE LUXEMBOURG.

Le LUNDI, 14 décembre 1840, à deux heures de relevée, il sera procédé à la requête de M. Sébastien-Maximilien AUBRY, propriétaire à Hollerich, à l'adjudication définitive, à plusieurs années de crédit et sous des conditions très avantageuses, d'un bel établissement situé à Hollerich, sur le ruisseau dit Pétrusse, près de la route de Luxembourg, composé d'une BRASSERIE en pleine activité, avec tous les ustensiles et le matériel nécessaires à son exploitation; d'un MOULIN A FARINE mû par une turbine hydraulique nouvellement montée et activant trois paires de meules de meilleure qualité, une bluterie anglaise, tarare, classificateur, etc., le tout monté à neuf; de DEUX MAISONS spacieuses avec cour, 3 jardins, deux écuries et vastes greniers.

La vente aura lieu en la demeure du sieur Bockkoltz, aubergiste à Hollerich.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Guillaume Pescatore, négociant à Luxembourg, ou au notaire soussigné.

Luxembourg, le 23 novembre 1840.

LINCK, notaire.

A LOUER :

Le SECOND ÉTAGE de la maison rue de la Congrégation, n° 509, occupé ci-devant par M. Linard, et composé de dix pièces, cave et grenier. Ce quartier peut aussi être divisé en deux au gré des amateurs. S'adresser à M. G^{me} Pescatore, rue de la Congrégation, n° 510.

ACTIONS ÉMISES

et garanties par la ville libre de Francfort s/M.

La 99^e émission consiste en tout en 26,000 actions dont le sort est décidé moyennant 26 tirages successifs.

Le premier tirage aura lieu le 9 décembre 1840;

Le second le 6/7 janvier; le troisième le 27 janvier; le quatrième le 17 février; le cinquième le 19 mars, et les derniers tirages commenceront le 3 avril et finiront le 28 avril 1841.

Les gains principaux sont de fr. 450,000, deux à 215,000, un à 107,500, deux à 53,750, deux à 43,000, un à 32,250, un à 25,000, quatre à 215,000, un à 12,900, cinq à 10,750, un à 8,600, trois à 6,450, onze à 4,300, quatorze à 2,150, en tout 13,554 prix, se montant ensemble à

TROIS MILLIONS, 940,000 francs, en numéraire.

Le coût d'une action originale, valable pour tous les 26 tirages, est de fr. 200, d'une demi-action fr. 100, et d'un quart d'action fr. 50.

On peut se procurer le prospectus détaillé et des actions, en s'adressant directement à la maison soussignée, qui fournira aussi les listes officielles des tirages.

J. N. TRIER et C^{me},

banquiers et receveurs-généraux à Francfort s/M.

Bedeutende Güter-Versteigerung.

Auf Ersuchen des Peter Knepper, Eigenthümer und Ackerermann, wohnhaft zu Detringen, wird am Donnerstag, den 3ten Dezember künftigh, zehn Uhr Morgens, und durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, zur öffentlichen Versteigerung von verschiedenen Stücken Ackerlandes, Wiesen und Gärten, gelegen auf dem Banne von Detringen und nahliegenden Bännen, geschritten werden.

Diese Versteigerung wird in dem Wohnhause des genannten Peter Knepper, auf mehrere Jahre Borg, zu Detringen statt haben.

J. Funck, Notar.

Bedeutende Wein-Versteigerung.

Am Dienstag, 15. Dezember künftigh, um zwei Uhr Nachmittags, wird Herr Johann Kaeffer, Bäcker wohnhaft in Luxemburg, in der Groß-Strasse, durch öffentliche Versteigerung und unter günstigen Bedingungen verkaufen lassen :

- 1° 171 Hectolitres (oder 9 Fuder) Moselwein von 1834.
- 2° 47 1/2 " (od. 2 1/2 Fuder) Schwebfinger von 1833.
- 3° 9 1/2 " (od. 1/2 Fuder) " " 1834.

Diese Weine werden in Fudern oder in Halbfudern, nach dem Wunsche der Liebhaber verkauft.

Diese Versteigerung wird in dem Wohnhause des gesagten J. Kaeffer, zu Luxemburg, in der Großstrasse, statt haben. J. Funck, Notar.

Möbel = Versteigerung.

Am Montag, 30. lauf. November, Vormittags 9 Uhr, sollen im Hause des Ackerers Bernard Mackel, zu Bollenweg: Pferde, Kühe, Schweine; Ackergerath und Hausmobilen aller Art; Wetzzeug und Leinwand; verschiedenes Getreide u. dergl., öffentlich versteigert werden. Luxemburg, den 25. November 1840. Majerus, Notar.

Montag, 7. künftighen Dezember, um 2 Uhr Nachmittags, wird von Seiten der Erben der verstorbenen Eheleute Johann Kuborn und Anna Margaretha Kneip, dahier, das Wohnhaus, in dem drei Karpfen, in der Beaumontstrasse, sub N° 35, auf Borg, in dem zu versteigernden Hause, definitiv verauktioniert.

Wassien, Notar.

Endlicher Verkauf zweier Wohnhäuser zu Luxemburg.

Am Dienstag, den 1ten Dezember 1840, um zwei Uhr des Nachmittags, werden die Erben der verstorbenen Peter Gombé und Catharina Barth, zeitlebens Eheleute und Gaster zu Luxemburg, vor dem Herrn Friedensrichter des Kantons Luxemburg, in Gemäßheit des Gesetzes vom 12. Juni 1816, durch unterzeichneten Notar, zwei hiernach benannte, zu Luxemburg gelegene Wohnhäuser, mit Zubehör, auf mehrere Jahre Borg und sehr günstigen Bedingungen, an die Meistbietenden, definitiv versteigern lassen.

Nämlich :

1. Ein sehr schönes und bequemes, zu Luxemburg, in der Pastorérgasse, am Waffenplatz, Nr. 418, zwischen H. Würth und H. Barreau gelegenes und in gutem baulichen Zustande sich befindendes Wohnhaus, mit Hof und Hintergebäude.

2. Ein altes, in der Großgasse, beim Rothen-Brunnen, Nr. 141, zwischen Herrn Helbenstein und der Wittve Wöttgenbach gelegenes Wohnhaus, mit Hof und Hintergebäude.

Die Versteigerung wird in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, wo die Liebhaber Kenntniss der Bedingungen nehmen können, dahier statt haben. Luxemburg, den 12. November 1840. Linck, Notar.

Der Zimmer-Würthische Garten, in Clausen, steht, nebst Wohnhaus und Brauerei, zu verkaufen.

Das Nähere im Hause selbst.